



Attestation de santé

Adhérents mineurs · Saison 2026 / 2027

VIRY TENNIS CLUB
rue Villa Mary - 74580 VIRY
06 09 10 44 20
virytennisclub@gmail.com
tenup.fft.fr/club/50740474

La délivrance d'une licence de la Fédération Française de Tennis à un **sportif mineur** est subordonnée à la remise de la présente attestation, signée des personnes exerçant l'autorité parentale. Le questionnaire de santé est renseigné par vos soins : il **n'est pas à remettre au club** et reste confidentiel. **Aucun certificat médical n'est demandé** si toutes les réponses sont négatives.

Adhérents majeurs : aucune pièce médicale n'est exigée — ni certificat, ni questionnaire, ni attestation. Ce document ne les concerne pas.

Je soussigné(e) _____

demeurant _____

exerçant l'autorité parentale sur les personnes mineures désignées ci-dessous, atteste que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse :

NOM / Prénom de l'enfant	Date de naissance	A répondu NON à toutes les questions	A répondu OUI certificat joint
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐

Une seule réponse OUI au questionnaire suffit à rendre nécessaire un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis**, datant de moins de six mois, à joindre à la présente attestation.

Où trouver le questionnaire ? Il s'agit du questionnaire national relatif à l'état de santé du sportif mineur. Le club vous en remet un exemplaire sur demande, à la permanence ou au Forum.

Fait à _____

le _____

Signature

Attestation établie dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT et de l'article D. 231-1-4-1 du Code du Sport. Questionnaire de référence : annexe II-23, art. A. 231-3 du Code du Sport.

Document conservé par le club pendant toute la durée de la saison. En cas de changement de l'état de santé en cours d'année, prévenir le club.